

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le deuxième jour de avril 2014 (02/04/2014) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet	M. Robert Doucet
M. Robert Tessier	Mme Michelle Bouchard

Sont absents : Mme Marjolaine Guérin M. Jean-François Cossette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.
M. Robert Jourdain est aussi présent. Après le mot de bienvenue de maire, la séance débute.

Résolution 2014-04-052 Nommer un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marlène Doucet
et résolu de nommer M. Robert Jourdain, secrétaire d'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-053 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard
appuyé par Mme Marlène Doucet
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessous et en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture
2. Nommer un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2013.
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 05 mars 2014
6. Correspondance
7. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment –Permis
8. Rapport de l'inspecteur municipal – Travaux
9. Projet Écocentre
10. Demande à la MRC de Mékinac / Partage du nouveau Pacte rural 2014/2024
11. FQM – Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal
12. Appui à la MRC de Mékinac / Dossier lac Vlimeux
13. Présentation des comptes
14. Formation ADMQ / Comptabilité municipale 1 / Fonction de directeur général et secrétaire-trésorier au sein de l'administration municipale / Préparation et rédaction de documents : procès-verbal et compte rendu.
15. Formation de BPR
16. Présentation des nouveaux procédés spéciaux chaussée souple
17. Mise en demeure – Mme Désaulniers, rue Principale
18. Régie des Incendies de la Vallée-du-St-Maurice – déficit année 2013
19. Bibliothèque – trousse réparation collection locale
20. Varia –
21. Période des questions
22. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2014-04-054 Présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2013

Attendu la présentation des états financiers vérifiés, au 31 décembre 2013, par M. Guy Désaulniers, CPA;

Il est proposé par M. Robert Doucet
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2013 tel que présentés
-Adoptée-

Résolution 2014-04-055 Adoption du procès-verbal de la séance du 05 mars 2014

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard
appuyé par M. Guy Dessureault
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 05 mars 2014 tel que rédigé.

-Adoptée-

Correspondance : MAMROT - Accusé réception du code d'éthique et de déontologie des élus
- Rappel de la formation pour les élus

Postes Canada - Réduction des heures d'ouverture

Commission Municipale - Décision concernant Vision St-Maurice

Le dépôt de la correspondance est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Marlène Doucet.

Résolution 2014-04-056 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard
appuyé par Mme Marlène Doucet
et résolu d'accepter le rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – permis pour le mois de mars 2014.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-057 Rapport de l'inspecteur municipal – Travaux

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Michelle Bouchard
et résolu d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal pour les travaux du mois de mars 2014.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-058 Projet Écocentre

Attendu le rapport de M. Michel Lapointe sur l'évaluation des travaux à effectuer et une estimation des coûts concernant le projet d'écocentre;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu ce qui suit :

- d'accepter le dépôt du rapport de M. Michel Lapointe;
- d'autoriser les travaux nécessaires à la construction de l'écocentre selon les paramètres indiqués au rapport;
- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-059 Demande à la MRC de Mékinac/ partage du nouveau pacte rural 2014/2024

Considérant la nouvelle politique nationale de la ruralité pour 2014 à 2024;

Considérant qu'il faut continuer d'agir pour rendre les territoires ruraux attractifs en regard de l'emploi et de la qualité de vie;

Considérant que la revitalisation des communautés rurales nécessite à mettre en œuvre une politique souple qui peut s'adapter aux réalités variées des territoires;

Considérant qu'il y a de nouveaux courants comme la gouvernance participative, l'approche intersectorielle et le développement multifonctionnel des territoires;

Considérant que la culture est de plus en plus reconnue comme une composante essentielle du développement des communautés, en plus d'être un levier de développement économique et un élément structurant du développement des territoires et de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens;

Considérant qu'il y a six principes directeurs comme : s'appuyer sur les avancées des politiques précédentes, mise sur une plus grande décentralisation; promouvoir l'approche intersectorielle, la multifonctionnalité du développement et les initiatives de complémentarité entre les milieux, maintenir la souplesse d'application et le respect de l'autonomie locale dans les choix de mise en œuvre, encourager la participation citoyenne et préconiser une approche solidaire et équitable;

Considérant que la nouvelle politique prévoit le maintien des caractéristiques qui ont fait le succès du pacte rural comme la capacité des territoires à définir eux-mêmes leurs priorités et leurs possibilités en matière de développement;

Considérant que l'actualisation des pactes ruraux et certains éléments du pacte rural afin d'en faire des outils performants;

Considérant que le montant du pacte rural est de \$ 389,606 pour l'année 2014;

En conséquence :

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu ce qui suit :

- que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse st-Roch-de-Mékinac demande à la MRC de Mékinac de voir à ce que la part cumulée de chacune des municipalités soit de \$ 389,606 sur une période totale de l'enveloppe 2014-2024.
- que le montant annuel redonné aux municipalités pourra différer d'une année à l'autre selon les projets présentés, toutefois la somme finale sera équivalente. Ce fonctionnement permettra une égalité entre les municipalités qui en présentant des projets jugés admissibles par le programme pourront bénéficier d'un montant pour le financement de leurs projets locaux. De plus, cette façon de faire permettra une planification des investissements municipaux sur une plus longue échéance. La MRC pourra prévoir que lors de la dernière année, si des sommes ne sont pas engagés dans des projets municipaux et que des municipalités n'ont pas présenté suffisamment de projets admissibles l'enveloppe résiduelle pourra être répartie pour d'autres projets jugés admissibles.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-060 FQM – Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec

(TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par : Mme Michelle Bouchard

Et appuyé par : Mme Marlène Doucet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-061 Appui à la MRC de Mékinac / Dossier Lac Vlimeux

Attendu l'attribution de 8 nouveaux terrains de villégiature au Lac Vlimeux;

Attendu que la MRC de Mékinac a autorisé un budget de \$ 40,000 via le fonds de gestion des baux de villégiature pour la mise en forme d'un chemin desservant ces 8 emplacements;

Attendu que les villégiateurs pourront par la suite finaliser ce chemin selon leurs besoins;

Attendu que la MRC de Mékinac est favorable à mandater la Municipalité de Ste-Thècle pour l'exécution des travaux en conformité avec les lois et règlements;

Attendu une lettre d'entente, à être préparé, entre la MRC de Mékinac et la Municipalité de Ste-Thècle concernant lesdits travaux;

Il est proposé par M. Robert Doucet

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu que le Conseil appuie cette initiative de la MRC de Mékinac dans ce dossier du Lac Vlimeux.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-062 Présentation des comptes

Il est proposé par Mme Marlène Doucet

appuyé par Mme Michelle Bouchard

et résolu d'autoriser le paiement des comptes ci-dessous présentés.

	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
EMPLOYÉS	Salaires	9 451.26 \$
EMPLOYÉS	Frais de déplacements	758.35 \$
MEMBRES DU CONSEIL	Salaires	1 673.30 \$
FOURNISSEURS		
Poste Canada	Achat 200 timbres	144.87 \$
Les Forest. S.N. Doucet Inc.	Contrat de déneigement	6 009.76 \$
Services Cité Propre Inc.	Remboursement dépôt de garantie	2 391.32 \$
Poste Canada	Achat 100 timbres à 22 cents	25.29 \$
Dist. Brunet Inc.	Manchon de réparation	271.02 \$
Hydro-Québec	Puit #1 / Tour de communication	3 065.10 \$
Imprimerie Shawinigan Inc.	Estampe pour Municipalité	36.79 \$
Laboratoire Environex	Analyse de l'eau	64.08 \$

Maximum Signalisation	Feux de chantier	51.74 \$
MRC de Mékinac	Régie gest.mat.rés./Enfouiss. Jan14	995.19 \$
Services Cité Propre Inc.	Cueillette et transport des ordures/Mars14	2 677.47 \$
Savonnerie B-L (1988) Enr.	Vadrouille /Chariot/Articles nettoyage	428.63 \$
Services Cartes Desjardins	Achat papeterie (Bureau en Gros)	44.05 \$
Les Forest. S.N. Doucet Inc.	Fuite d'eau/Dégeler bornes etc./Creusage	4 777.21 \$
Télus	Cellulaires inspecteurs mun.	46.53 \$
Télébec S.E.C	Téléphone adm. mars 2014	120.28 \$
Groupe Ultima Inc.	Assurances Mun. Cadres-Dir-Bénévoles	8 782.78 \$
Total:		<u>41 815.02 \$</u>

Je soussigné, Guy Dessureault maire, de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut présentés.

Guy Dessureault
Maire

Résolution 2014-04-063 Formation ADMQ/Comptabilité municipale 1/Fonction de directeur général et secrétaire-trésorier au sein de l'administration municipale/Préparation et rédaction de documents : procès-verbal et compte rendu

Il est proposé par M Robert Tessier
appuyé par Mme Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'inscription pour la secrétaire-trésorière pour les formations : comptabilité municipale 1/ fonction de directeur général et secrétaire-trésorier au sein de l'administration municipale/ préparation et rédaction de documents (procès-verbal et compte rendu);
- d'autoriser le paiement de 1 022.13 \$ moins le rabais de membres MMQ 150\$ à l'ADMQ.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-064 Formation de BPR

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser M. Michel Lapointe à suivre la formation de 3 heures concernant le nouveau guide du plan d'intervention;
- d'autoriser le paiement de \$ 40 taxes incluses à BPR.

-Adoptée-

Le point # 16 est discuté mais sans aucune résolution.

Résolution 2014-04-065 Mise en demeure – Mme Désaulniers, rue Principale

Attendu la problématique avec Mme Guylaine Désaulniers de la rue Principale;
Attendu qu'il y a lieu d'intervenir auprès de Madame Désaulniers afin de faire cesser ses agissements en regard des employés municipaux;

Il est proposé par M. Robert Doucet
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- de mandater Me Marcel Côté à la préparation d'une mise en demeure à Mme Désaulniers
- et que cette mise en demeure soit acheminée par huissier.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-066 Régie des Incendies de la Vallée-du-St-Maurice – Déficit année 2013

Attendu un déficit accumulé de 37 000 \$ à la RIVST-M;

Il est proposé par M. Robert Doucet

appuyé par Mme Michelle Bouchard

et résolu ce qui suit :

- qu'un montant de \$ 20,000 répartie selon les quotes parts de chacune des Municipalités participantes servent à renflouer une partie du déficit.

-Adoptée-

Résolution 2014-04-067 Bibliothèque – trousse de réparation pour collection locale

Il est proposé par Mme Marlène Doucet

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu d'autoriser l'achat d'une trousse de réparation pour des livres de la collection locale.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marlène Doucet, appuyé par M. Robert Tessier. Il est 19 :55 heures.

Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire d'assemblée

